



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**Rendez-vous de carrière  
Inspection et entretiens individuels**

NOM de l'inspectrice-inspecteur :

**Je vous confirme que dans le cadre des rendez-vous de carrière, je me rendrai dans votre établissement pour l'inspection et l'entretien individuels de :**

**M-Mme....., professeur de .....**

- **L'inspection se tiendra le..... de ..... en classe de...**
- **L'entretien avec l'inspecteur se déroulera le..... de .....**
- **Un second entretien avec le chef d'établissement se tiendra dans les six semaines qui suivront l'inspection.**

**En ce qui concerne le cahier de textes numérique, je vous demande de bien vouloir me communiquer, dès réception de ce courrier, la procédure et les identifiants nécessaires à sa consultation.**

Afin de mesurer sa démarche de façon globale, **l'enseignant pourra tenir à ma disposition** (sous forme numérique ou papier), le jour même, les documents et informations suivants :

- la progression annuelle (et de cycle en collège) en précisant la séquence dans laquelle s'inscrit la séance observée ;
- les documents relatifs à la séance observée (par exemple : les supports élèves, les fiches de conception et d'analyse de la séance...) ;
- des classeurs (ou cahiers) d'élèves de la classe observée ;
- les évaluations, de tout type, proposées depuis la rentrée (formatives, sommatives, certificatives...)
- les bilans d'évaluation des élèves de la classe observée ;
- tout document présentant les modalités de participation éventuelle aux EPI, à l'AP et aux parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé) ;
- ...et tout autre document jugé utile.

**L'enseignant concerné par ce rendez-vous de carrière pourra, s'il le souhaite, compléter le document d'aide à la préparation de ce moment important de sa vie professionnelle, joint en annexe.**

A toute fins utiles, il peut être rappelé à l'enseignant que l'inspection et les entretiens individuels sont destinés à permettre une évaluation de l'expertise des compétences enseignantes en lien avec le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation du 01 juillet 2013. Cette évaluation se fera de façon concertée entre inspecteur et chef d'établissement et selon l'articulation suivante entre les deux évaluateurs.

## L'évaluation des enseignants dans le cadre des rendez-vous de carrière

### Rendez-vous de carrière et compétences évaluées

Compétences évaluées	Evaluateurs
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	Evaluation établie par l'inspecteur
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves	
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves	
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves	
Coopérer au sein d'une équipe	Evaluation établie par le chef d'établissement
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement	
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages	
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	Evaluation établie par l'inspecteur et le chef d'établissement
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	

L'expertise de chacune des compétences évaluées fait l'objet d'un **positionnement** selon quatre niveaux :

- à consolider
- satisfaisant
- très satisfaisant
- excellent

Les deux évaluateurs établissent chacun une appréciation littérale d'une dizaine de lignes, après concertation entre eux.

L'enseignant évalué peut émettre des observations sur cette évaluation avant que soit formulée l'appréciation finale par l'autorité académique.

Afin d'avoir une vue globale du rendez-vous de carrière, l'enseignant aura tout intérêt à se reporter au **guide du rendez-vous de carrière**, disponible à l'adresse suivante :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-\\_septembre/55/2/2017\\_guide\\_RV\\_carriere\\_enseignants\\_education\\_psyEN\\_V3\\_804552.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf)

L'enseignant trouvera dans ce guide la présentation de l'ensemble des étapes du rendez-vous de carrière ainsi que différentes annexes, particulièrement utiles pour préparer ce moment de sa vie professionnelle.